



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

LE POINT SUR L'ÉCOLE DU P'TIT BONHEUR

Gaspé, le 28 août 2008 – Le 25 juin dernier, le conseil des commissaires adoptait l'organisation scolaire 2008-2009. À la rentrée, l'organisation scolaire a dû être ajustée selon la clientèle présente dans chacune des classes des établissements de la Commission scolaire. La Commission scolaire des Chic-Chocs, comme tant d'autres commissions scolaires, compte plusieurs classes multiâges au niveau primaire dont sept jumelant de la maternelle 5 ans à de la 1^{re} année. Ce type de regroupement est en place depuis 2002 à la Commission scolaire.

Malgré le fait que l'école du P'tit Bonheur de Grande-Vallée compte des classes multiâges depuis 1999, pour une première fois dans l'histoire de cette école, une classe jumelant de la maternelle à de la 1^{re} année a été mise en place. La Commission scolaire des Chic-Chocs est sensible aux inquiétudes des parents et se veut rassurante quant à la qualité des services qui seront offerts à ces élèves en particulier tout comme à l'ensemble de sa clientèle. Le groupe concerné sera encadré par une enseignante d'expérience. De plus, elle sera supportée par une orthopédagogue et par une technicienne en éducation spécialisée.

La Commission scolaire des Chic-Chocs a le devoir, par la Loi sur l'instruction publique, d'assurer un partage équitable des ressources et c'est ce qu'elle fait selon ses Règles de répartition entre les établissements. La direction générale, la direction des Services éducatifs et la direction de l'école du P'tit Bonheur ont été mandatées par le conseil des commissaires afin de trouver des pistes de solution. D'ailleurs, une première rencontre a déjà eu lieu le 27 août entre ces dernières.

-30-

Source :

Marie-Noëlle Dion, agente d'information

Téléphone: (418) 368-3499, poste 5912

Site Internet : www.cschic-chocs.net